

Bonjour,

Merci de parapher chaque page et de signer la dernière avant de scanner les documents et de nous les renvoyer complétés par email à l'adresse [contact@arche-suisse.com](mailto:contact@arche-suisse.com), à très bientôt !

NOM (inclus le nom de jeune fille s'il y a lieu) : .....  
 Prénom : ..... Date de Naissance : ...../...../.....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 E-mail : ..... Téléphone : .....

Je m'inscris à la formation suivante (merci de cocher la ou les cases correspondantes) dans la limite des places disponibles :

						Payant	Retour gratuit				
Cycle 2	Aide à l'installation	26	27	28	29	Septembre 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cycle 1	TEC 1 de Genève	23	24	25	26	27	Octobre 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 2	Conversationnelle de Genève	21	22	23	24	25	26	27	Octobre 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cycle 2	Module révision 1	6	7	8	9	Novembre 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cycle 1	TEC 2 de Genève	27	28	29	30	1	Nov & Dec 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 1	TEC 3 de Genève	15	16	17	18	19	Janvier 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 1	TEC 1 bis de Genève	22	23	24	25	26	Janvier 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 1	TEC 2 bis de Genève	19	20	21	22	23	Février 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 1	TEC 3 bis de Genève	11	12	13	14	15	Mars 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 2	Stratégie à Genève	9	10	11	12	13	14	15	Mars 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cycle 1	PRAT 1 de Genève	1	2	3	4	5	Avril 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 2	Module révision 2	6	7	8	9	Avril 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cycle 1	PRAT 2 de Genève	6	7	8	9	10	Mai 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cycle 1	PRAT 3 de Genève	10	11	12	13	14	Juin 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

\* Pour le moment hors cabinets publics, supervisions, stages spéciaux AUTOH et workshops anglais

Grille tarifaire 2019-2020 :

### En Suisse

#### Formation Hypnose Ericksonienne Cycle 1

Descriptif	Tarif Normal	Etudiant et Demandeur d'Emploi (environ -15%)
Technicien 1 (5 jours - 35h)	CHF 1.200	CHF 1.020
Technicien 2 (5 jours - 35h)	CHF 1.200	CHF 1.020
Technicien 3 (5 jours - 35h)	CHF 1.200	CHF 1.020
Praticien 1 (5 jours - 35h)	CHF 1.200	CHF 1.020
Praticien 2 (5 jours - 35h)	CHF 1.200	CHF 1.020
Praticien 3 (5 jours - 35h)	CHF 1.200	CHF 1.020
<b>Technicien + Praticien (30 Jours - 210h)</b>	<b>CHF 6.500</b> (au lieu de 7.200 soit CHF 700 de réduction)	<b>CHF 5.525</b>
Aide à l'installation (4 jours - 28h)	CHF 250 pour tous les praticiens certifiés à l'Arche (hors financement) et CHF 960 si pas Arche	

#### Formation Hypnose Ericksonienne Cycle 2

Descriptif	Tarif Normal	Etudiant et Demandeur d'Emploi
Hypnose Conversationnelle (7 jours - 49h)	CHF 1.450	CHF 1.250
Hypnose Stratégique (7 jours - 49h)	CHF 1.450	CHF 1.250

*Prérequis pour Hypnose Conversationnelle et Stratégique : Niveau Praticien en Hypnose Ericksonienne. Nous contacter si vous venez d'une autre école. Aucun prérequis pour Neurosciences et Psychopathologie*

Neurosciences (60 heures de vidéos et 30 h de webinaires en ligne)	Tarif Unique : CHF 900 ou 800€	
Psychopathologie (60 heures de vidéos et 30 h de webinaires en ligne)	Tarif Unique : CHF 900 ou 800€	
<b>Pack Cycle 2 : Conversationnelle + Stratégique + Neurosciences + Psychopathologie</b>	<b>CHF 3.995</b> (au lieu de CHF 4.700, soit CHF 705 de réduction)	
Modules de révision (4 jours - 28 h)	CHF 650 (si ARCHE) et CHF 960 (si pas ARCHE)	
Supervision A.R.C.H.E. (1 jour - 7h)	CHF 100 par journée ou CHF 450 pour un pack de 6 supervisions	

L'ensemble des formations choisies revient donc à un total de .....CHF

Que je décide de régler en :

Une seule fois

En trois fois selon un échéancier validé par A.R.C.H.E. Suisse avec un acompte de minimum 20% à verser lors de l'inscription. Merci de prendre note que l'inscription n'est valable que si l'intégralité de la formation est payée avant la formation. Si vous vous inscrivez à un cycle complet, chaque semaine de formation devra au moins être intégralement réglée avant la date du début de chaque semaine de formation en question.

Gratuit en cas de retours uniquement

Le règlement de la formation se fait en Francs suisses (CHF) suisse par virement uniquement sur le compte suivant :

**ARCHE SUISSE SARL**

**9 rue Ferdinand Hodler, 1207 Genève**

**IBAN : CH34 0078 8000 0506 6641 6**

**BIC : BCGECHGGXXX**

Afin que celui-ci soit complet, merci de joindre à votre dossier la preuve de virement e-banking.

Votre virement devra préciser le nom de la formation à laquelle vous vous inscrivez. Et si le virement est fait à partir d'un autre compte que le vôtre, votre nom devra être mentionné afin que nous puissions faire le lien avec votre inscription.

L'étudiant signataire prend connaissance de l'ensemble de ce que suit :

- L'objet de la présente formation ne présente pas de lien avec une démarche médicale visant notamment à établir un diagnostic ou à traiter une maladie. Cette formation ne saurait être appréhendée comme une alternative à une quelconque thérapie qui ressortirait de la compétence d'une profession réglementée.
- S'il y a désistement en cours de formation pour quelque raison que ce soit, l'étudiant signataire pourra refaire gratuitement la formation à laquelle il n'a pu complètement assister gratuitement, mais en aucun cas réclamer un remboursement de celle-ci.
- L'organisme de formation se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non discriminatoire lié au bon déroulement des phases de formation professionnelle. Tout personne présentant une fragilité ou un trouble notamment de nature psychiatrique ou psychologique ne peut participer à la formation et est invitée à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière. En cas de doute, l'étudiant doit prévenir par écrit l'organisme de formation au moment de l'inscription. En tout état de cause, l'étudiant est tenu d'en informer sans délais l'organisme ARCHE SUISSE qui ne saurait être tenu responsable d'un trouble découlant d'une fragilité psychologique exprimée ou révélée au cours ou postérieurement à la formation.

- Dans le respect des législations et réglementations notamment professionnelles et éthiques, les formateurs qui interviennent au cours de la formation bénéficient d'une liberté d'action et d'une indépendance technique dans leur exercice professionnel.
- L'étudiant peut être exclu de toute ou partie de la formation organisée par ARCHE SUISSE sans aucun droit au remboursement dès lors que les formateurs constatent que le comportement dudit stagiaire est de nature à perturber gravement la formation dans des conditions qui rendent impossible le maintien de sa présence lors des séances de formation et notamment lorsque son comportement traduit une fragilité incompatible avec la poursuite du suivi de la formation, qu'il/elle met en danger la santé du stagiaire, d'un autre participant ou d'un formateur, ou encore est constitutif d'un trouble grave à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- Le passage d'un niveau de formation au suivant est validé en fonction des acquis de chaque stagiaire. Les validations de Technicien et Praticien ont une autorité et une valeur de reconnaissance interne à l'organisme de formation et ne seront délivrées que sur démonstration des compétences théoriques et techniques du stagiaire. Il est précisé que ces diplômes et titres n'ont pas valeur de diplôme reconnu par l'Etat et ne permettent pas, par eux-mêmes, de revendiquer la qualité de psychothérapeute ou de psychologue.
- Conformément à la loi informatique et libertés et en application du RGPD, l'étudiant signataire dispose d'un droit d'accès de modification, de consultation et de suppression de ses données personnelles et sensibles détenues par l'organisme de formation.

**Conditions de participation :**

**Article 1 : Objet du contrat :**

Ce contrat est conclu entre la SARL ARCHE SUISSE et le client sous nommé étudiant qui souscrit à la formation.

**Article 2 : Dispositions financières :**

Les tarifs sont exposés en page 2 du présent contrat. Afin de valider son inscription, le signataire doit joindre au présent contrat une preuve de paiement de la totalité des formations choisies ou d'un acompte représentant minimum 20% du montant total de celles-ci. Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'issue de ce délai de rétractation, l'intégralité du prix de la formation est due par l'étudiant.

**Une fois le délai de rétractation dépassé, les participants ne pourront plus déplacer ou annuler leurs dates de formation sauf cas de force majeure.**

**En cas de modification ou d'annulation, le retour gratuit sera utilisé (voir ci-après).**

Le tarif de la formation ne comprend ni l'hébergement ni les repas, qui sont à la charge du stagiaire.

**Toute participation à une formation offre la possibilité pour les participants de se réinscrire gratuitement une seconde fois à celle-ci, dans un délai de 3 ans suivant la première participation, en fonction des places disponibles.**

**Article 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme :**

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées.

L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.

**Article 4 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :**

En cas d'abandon de la formation par l'étudiant en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'analysant en un cas de force majeure, seule la partie de la formation entamée est due (par exemple, un « technicien 1 »). Le reste de la formation lui sera remboursée. La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au stagiaire.

Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, l'étudiant reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité de la formation et ne peut le cas échéant prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.

**Article 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable : Le tribunal de Genève sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : ..... Le : ...../...../20.....

L'étudiant, après avoir pris connaissance, compris et approuvé sans contrainte l'ensemble des conditions exposées appose la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que sa signature.

L'étudiant,  
(Nom, Prénom)  
Mention « Lu et Approuvé »

Pour l'A.R.C.H.E. Suisse  
Cachet et signature